

Informations sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports

Protéger les ressources végétales contre les organismes nuisibles



Vol. 2 (3), juin 2015

Table des matières

[Pg.1] Statistiques des descriptions d'ONPV publiées sur le PPI

[Pg.2/3] Publication de nouvelles notifications sur le PPI

[Pg.3] Changements de PCO en mai 2015

Statistiques des descriptions d'ONPV publiées sur le PPI (au dimanche 31 mai 2015)

Description de l'ONPV				Janvier-mai 2015	
Région	Nombre de parties contractantes	Nombre de parties déclarantes	Nombre de rapports	Nouveau	Mise à jour
Afrique	49	26	39	2	0
Asie	25	12	18	0	0
Europe	45	33	42	2	0
Amérique latine et Caraïbes	33	18	46	1	0
Proche-Orient	15	2	3	0	0
Amérique du Nord	2	2	3	0	0
Pacifique Sud-Ouest	13	2	17	4	0
Total	182	95	168	9	0



Description de l'ONPV		Mai 2015	
Région	Partie contractante	Nouveau	Mise à jour
Afrique	-	0	0
Asie	-	0	0
Europe	Géorgie, Bosnie-Herzégovine	2	0
Amérique latine et Caraïbes	-	0	0
Proche-Orient	-	0	0
Amérique du Nord	-	0	0
Pacifique Sud-Ouest	-	0	0

Le saviez-vous ?

La République démocratique du Congo (RDC) est devenue la 182e partie contractante à la CIPV. Les coordonnées du point de contact de la RDC sont disponibles [ici](#).

Félicitations à la République démocratique du Congo !



Publication de nouvelles notifications sur le PPI

Lorsque vous vous apprêtez à mettre en ligne de nouvelles informations au titre des obligations nationales en matière d'établissement de rapports (description de l'ONPV, par exemple), vous devez préciser le type d'information dont il est question en cochant la catégorie appropriée (voir ci-dessous).

Create New Reporting Obligations for -

Reporting Obligation

Description of the NPPO Legislation: Phytosanitary Requirements/Restrictions/Prohibitions Entry Points List of Regulated Pests

Title

Short Description

Désormais, lorsque vous publiez un nouveau rapport sur le PPI (description de l'ONPV, par exemple), vous avez la possibilité d'en faire part aux ONPV d'autres pays, aux organisations régionales de la protection des végétaux et/ou au Secrétariat. Pour ce faire, il vous suffit de cocher la case placée sous « Notify » et de cliquer sur le ou les nom(s) de pays ou d'organisation(s) appropriés. Pour sélectionner plus d'un destinataire, vous devez appuyer sur « Control », ou « Command » (pour Mac).

Notification to Countries, RPPOs, IOs, Liaisons or Secretariat:

Notify

check if you want to send out the notification

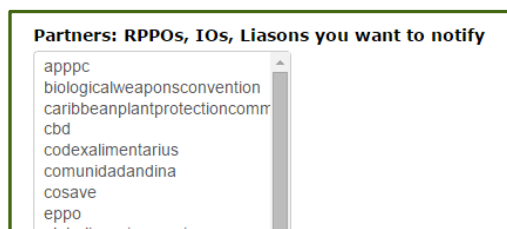
Country you want to notify

-
Afghanistan
Albania
Algeria

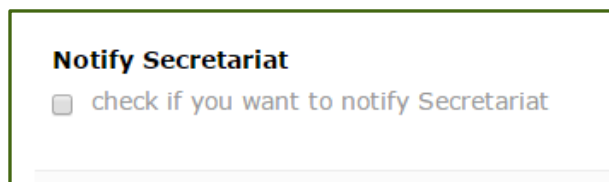
Année de l'« Organisation des ONPV »

La présente série de bulletins d'information (de 1 à 12) sera publiée d'avril 2015 à mars 2016 et traitera des objectifs et du fonctionnement des ONPV. Nous vous invitons à lire chacun de ces bulletins.

Vous pouvez sélectionner dans la liste ci-dessous l'Organisation régionale de la protection des végétaux que vous souhaitez notifier. Ici aussi, vous devez appuyer sur « Control », ou « Command » (pour Mac), pour sélectionner plus d'un destinataire.



Si vous souhaitez nous faire part de votre nouvelle publication, il vous suffit de cocher la case « Notify Secretariat » ci-dessous.



L'option de notification de tiers a été mise en place récemment sur le PPI, à la demande des parties contractantes et sur les conseils du NROAG. Vous pouvez choisir librement de l'utiliser ou non.

Changements de PCO en mai 2015

En mai 2015, les parties contractantes suivantes ont nommé de nouveaux PCO :

- Bahamas,
- Tuvalu ;

et les parties contractantes suivantes ont modifié leurs coordonnées :

- Iran,
- Australie.

Le point d'information de la République démocratique du Congo (RDC) est devenu point de contact officiel de la CIPV après que la RDC est devenue partie contractante à la CIPV.



Réfléchissez avant de voyager : prenez toute la mesure des conséquences de vos actes.

Ne vous est-il jamais arrivé de ramener de voyage des bibelots en bois, des fleurs ou des produits agricoles pour les offrir à vos amis ou à votre famille ? La prochaine fois, **SONGEZ** un instant aux éventuelles conséquences d'un tel choix. Il se peut que vous introduisiez dans votre pays des organismes nuisibles susceptibles d'avoir des conséquences extrêmement préjudiciables sur l'économie, la sécurité alimentaire ou l'environnement.

Mieux vaut prévenir que guérir
Agissez de façon responsable !

Sigles et acronymes :

CIPV	Convention Internationale pour la protection des végétaux
CMP	Commission des mesures phytosanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
NROAG	Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports
ONPV	Organisation nationale de la protection des végétaux
ORPV	Organisation régionale de la protection des végétaux
PC	Partie contractante à la CIPV
PCO	Point de contact officiel d'une Partie contractante à la Convention
PPI	Portail phytosanitaire international (www.ippc.int/fr)



Coordonnées de la CIPV :

Convention Internationale pour la protection des végétaux

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153 Rome, Italy

Téléphone : +39 06 5705 4812

Courriel : ippc@fao.org

Site Internet : www.ippc.int/fr